



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- - - -

74240

- - -

2024.34

Remise gracieuse de
loyers et de charges
de janvier à mai 2024

Maison de santé
pluridisciplinaire

23 rue de la
Libération

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 13 MAI

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 7 mai 2024

Étaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, JUGET, CHAPPEL, BARBOTIN, LE PRIOL, MAGDELAINE, ABDALLAH, DEGUIN, RUIZ

Étaient absents représentés : Procuration de Jean-Paul BOSLAND à Antoine BLOUIN, de Daniel FAVARIO à Roger PIGNY

Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs VINCENT, FIGUIERE, KAMANDA, PATRIS, SIMULA, MULLER, FAVRELLE, CLERICI, GHERSIN

Secrétaire de séance : Françoise MAGDELAINE

Le départ de professionnels de santé officiant au sein de la Maison de santé pluridisciplinaire, sise 23 rue de la libération à Gaillard, a engendré des difficultés à honorer les loyers et charges envers le propriétaire des locaux, la commune de Gaillard

La commune souhaitant soutenir l'activité de la Maison de santé pluridisciplinaire, une remise gracieuse pourrait être accordée, comme suit :

Maison de santé pluridisciplinaire – 23 rue de la libération – 74240 GAILLARD	Loyer et charges Montant initial	Remise gracieuse proposée – Janvier à mai 2024 – Montant	Créance restante due à la Ville de Gaillard et montant versé par la MSP de janvier à mai 2024
Janvier 2024	3 700,25 €	1 500,00 €	2 200,25 €
Février 2024	3 700,25 €	1 500,00 €	2 200,25 €
Mars 2024	3 700,25 €	1 500,00 €	2 200,25 €
Avril 2024	3 700,25 €	1 500,00 €	2 200,25 €
Mai 2024	3 700,25 €	1 500,00 €	2 200,25 €
Total	18 501,25 €	7 500,00 €	11 001,25 €

Ainsi, la commune de Gaillard accorderait une remise gracieuse de 7 500,00 € sur les loyers et les charges dus par la Maison de santé pluridisciplinaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1511-2 à L1511-4,

Vu la circulaire préfectorale du 8 mars 2021, rappelant les dispositions propres aux aides à l'immobilier d'entreprise,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, JUGET, CHAPPEL, LE PRIOL, BARBOTIN, MAGDELAINE, ABDALLAH, DEGUIN, RUIZ)

Article 1 : DECIDE de soutenir l'activité des professionnels de santé sur la commune,

Article 2 : APPROUVE la remise gracieuse de 7 500,0 € en faveur de la Maison de santé pluridisciplinaire, sis 23 rue de la libération, 74240 GAILLARD, pour ses loyers et charges de janvier à mai 2024 »,

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits au budget principal, au compte 65888 « autres charges de gestion courante ».

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Article 5 : La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél : 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Délibération devenue
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-
préfecture le :

- de sa mise en ligne le :

23/05/2024

Le Maire,

Antoine BLOUIN



La Secrétaire de séance,

Françoise MAGDELAINE